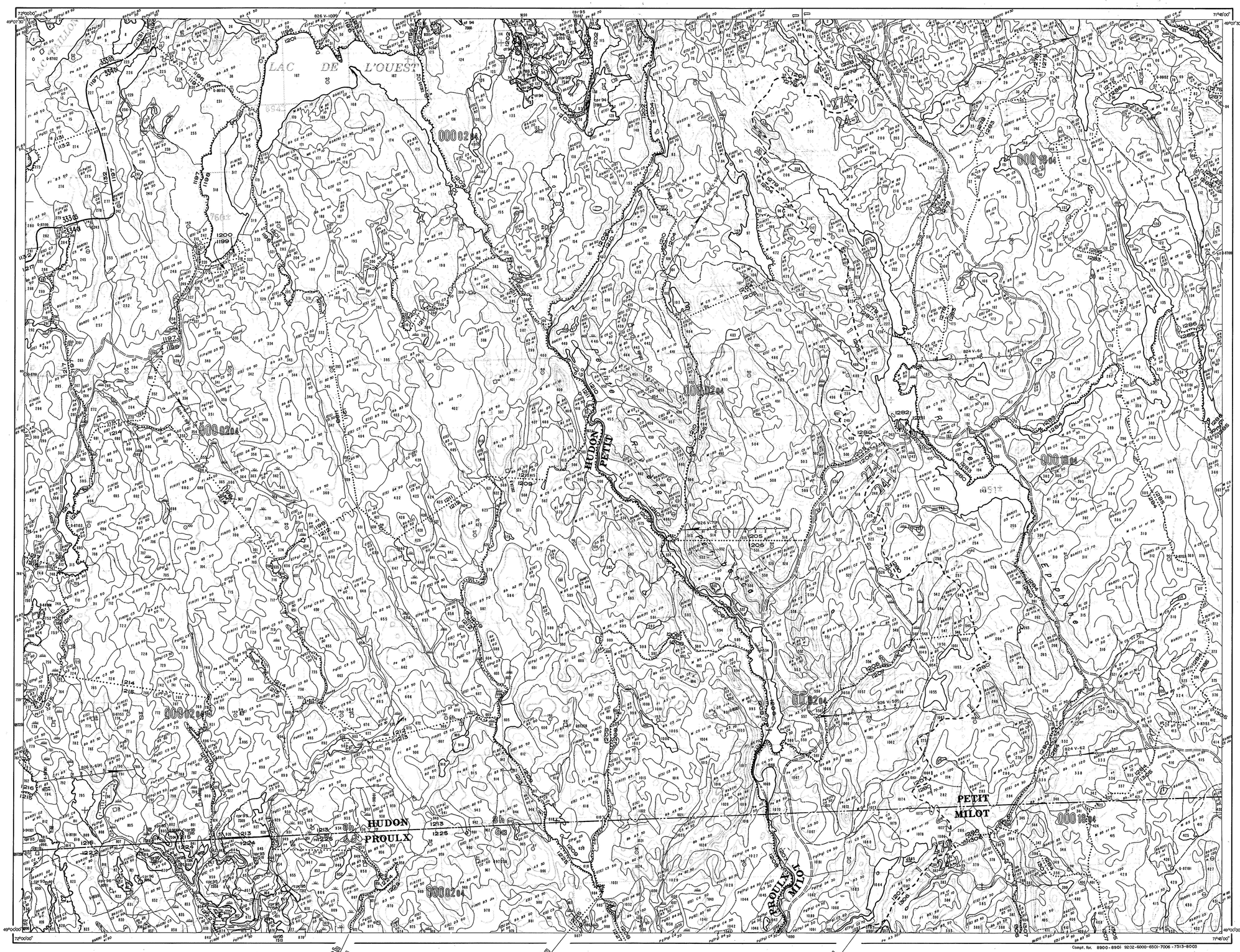

Compt. for. 8900-8901 9202-6000-6501-7006-7513-8003
A jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division du recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes successives
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe totale (coupe à blanc ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement naturel
Enlèvé commercial
Récolte dans les friches boisées (zone de friches)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — 3 sapin et/ou épinette blanche
— — 2 pin rouge et/ou épinette rouge
— — 2 pin blanc et/ou pin rouge
— — 2 pin rouge
— — 2 pin gris
— — 2 thuya (cèdre)
— — 2 mélèze
— — 2 mélèze (plantation)
Pessière
— — épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la pcr résineuse
— — 3 thuya (cèdre)
— — 3 mélèze
— — 3 prusche
— — 3 épinette noire et/ou pin rouge
— — 3 pin rouge
— — 3 pin gris
— — 3 épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — 3 sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse
— — 3 thuya (cèdre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 3 mélèze
— — 3 prusche
— — 3 épinette blanche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou rouge (tris occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec prusche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec prusche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec prusche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 mélèze
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 3 pin rouge
— — 3 pin gris
— — 3 prusche
— — 3 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prusche
— — (la prusche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — 3 thuya (cèdre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 mélèze
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 3 pin rouge
— — 3 pin gris
— — 3 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — 3 thuya (cèdre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 pin blanc et/ou rouge
— — 3 pin rouge
— — 3 pin gris
— — 3 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1-Pg	F1-Pg (R)
— — — avec pin blanc	F1-Pb	F1-Pb (R)
— — — avec pin rouge	F1-Pr	F1-Pr (R)
— — — avec résineux	F1-R	F1-R (R)
— — — avec sapin	F1-S	F1-S (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	F1-E	F1-E (R)
Bouleaux à bouleau blanc avec sapin	BB-S	BB-S (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB-E	BB-E (R)
— — — avec pin gris	BB-Pg	BB-Pg (R)
— — — avec pin blanc	BB-Pb	BB-Pb (R)
— — — avec pin rouge	BB-Pr	BB-Pr (R)
— — — avec résineux	BB-R	BB-R (R)
Bouleaux à bouleau jaune avec résineux	BJ-R	BJ-R (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1-Pb	F1-Pb (R)
— — — avec pin rouge	F1-Pr	F1-Pr (R)
Peupleraies avec sapin	Pe-S	Pe-S (R)
— — — avec pin gris	Pe-Pg	Pe-Pg (R)
— — — avec pin blanc	Pe-Pb	Pe-Pb (R)
— — — avec pin rouge	Pe-Pr	Pe-Pr (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe-E	Pe-E (R)
— — — avec résineux	Pe-R	Pe-R (R)
Cédraies rouge résineuses	Cr-R	Cr-R (R)
Cédraies résineuses	Cr-R	Cr-R (R)
Mélanges d'feuillus tolérants	MFA	MFA (R)
— — sur station humide	MFA-R	MFA-R (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peupleraies
Peupleraies rouge
Érablières
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 10 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE: CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE: CLASSES	
30 (ans)	0-30	70-30 (ans)	30-70 (ans)
50 —	31-50	80-30 —	30-80 —
70 —	51-70	100-30 —	30-100 —
90 —	71-90	120-30 —	30-120 —
120 —	91-120	150-30 —	30-150 —
150 —	121-150	180-30 —	30-180 —
180 —	151-180	220-30 —	30-220 —

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20a)	2 (16a)	3 (12a)	4 (8a)	5 (4a)	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

FORÊT RÉGÉNÉRÉE

Jeune (jeune indifférencié): Prog.5 dominance de feuillus intolérants, uniformité des tiges entre 0 et 30 cm; autres peuplements, uniformité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieilleuse indifférencié: Prog.5 dominance de feuillus tolérants, uniformité des tiges entre plus de 30 cm; autres peuplements, uniformité des tiges est plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	vacant
Forte	31 à 50 %	F
Abrupte	51 % et plus	A
Superficie entourée de pentes > 51%		S

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GROUPE PROULX, THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

B 10 C 5 S 50+ E2 — détérioration, — classe de pente, — classe d'âge, — classe de hauteur, — classe de densité, — groupement d'essences

F C 5 E 60 V1 — classe de pente, — classe d'âge, — origine, — classe de hauteur, — classe de densité, — type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne : 1986-87; Année de publication : 1988; Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 27*
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 1
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 02
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 333
Bassin primaire: 05*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 50
Division de recensement: 00
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1207*
Région écologique: 8h
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/5/87
Déclinaison magnétique : 19° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-H-8	22-E-5	22-E-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-1	22-E-4	22-E-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-A-16	22-D-13	22-D-14	

22 E/4 S. O.